

GROUPE AGISSONS UNIS POUR HÉNIN-BEAUMONT



Conseil municipal 6 juillet 2018 Mise à jour du RIFSEEP

Monsieur Briois,

Le nouveau régime indemnitaire de la fonction publique, qui se substitue à la plupart des anciennes primes et indemnités existantes, a été voté au conseil municipal du 21 décembre dernier et mis en application au 1^{er} janvier 2018.

C'est l'application, au plan local, du décret de la fonction publique d'Etat du 20 mai 2014 et de la circulaire du 5 décembre 2014. Comme je l'avais rappelé dans mon intervention au conseil municipal, devant le conseil supérieur de la Fonction publique, qui émet un avis consultatif, sur 21 voix d'organisations syndicales, ce nouveau régime a fait l'unanimité contre lui avec 20 voix contre et 1 abstention.

Les fonctionnaires ne demandaient pas de redéfinir l'attribution des primes et des indemnités, favorisant au passage la rémunération au mérite que les organisations syndicales rejettent à juste titre, ils demandent d'être respectés et jugent insupportable le rétablissement du jour de carence, le gel du point d'indice ou encore la non-compensation de la hausse de la CSG.

Néanmoins, le RIFSEEP est entré en vigueur. Avec cette délibération, il s'agit d'intégrer au nouveau régime indemnitaire les agents de la filière culturelle.

En rappelant notre position de principe sur ce régime indemnitaire, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

David NOËL